



The best sound & vision
for collective success

2026

Voir.
Entendre.
Décider.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 767.008,25 euros
Siège social :
895 rue de la Vieille Poste,
Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna,
34000 Montpellier
793 342 866 RCS Montpellier



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

1 	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION - ACTIONNARIAT..	3
1 1	Description de l'activité de VOGO	3
1 2	Conseil d'administration	3
1 3	Comités	3
1 4	Direction	3
1 5	Actionnariat	4
2 	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	6
2 1	Activité et faits marquants de la période.....	6
2 2	Evènements postérieurs au 30 juin 2026.....	11
2 3	Principaux facteurs de risques	11
3 	COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026.....	14
3 1	Bilan	14
3 2	Compte de résultat	15
3 3	Tableau des flux de trésorerie	16
3 4	Tableau des variations des capitaux propres.....	17
3 5	Annexes des comptes semestriels	18
4 	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	41





1

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ - ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction



1 | PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION - ACTIONNARIAT

1 | 1 Description de l'activité de VOGO

VOGO, membre du Groupe ABEO, est un acteur international de premier plan dans l'univers du sport pour ses solutions audio et vidéo. Le groupe sert 25 disciplines sportives dans plus de 40 pays. Il développe 3 marques : la gamme VOGOSPORT pour ses outils vidéo d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching) bénéficiant depuis 2023 de la certification FIFA, la gamme VOKKERO (leader mondial de la communication audio dans le sport), et sa solution VOGOSCOPE permettant le déploiement et la diffusion de flux vidéo additionnels. VOGO est également présent dans le secteur de l'industrie où ses solutions audio permettent d'assurer une communication fluide, vectrice de performance et de sécurité.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

VOGO est implanté en France (Montpellier, Grenoble et Paris) et dispose de 2 filiales en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. VOGO assure également une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé d'une trentaine de distributeurs. VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO).

1 | 2 Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pascal SAGUIN
	Victoria ESTEVES
	Jean FERRIER
	Claire LENART-TURPIN (Administratrice indépendante)
	Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administratrice indépendante)
	La société ABEO, représentée par Olivier ESTEVES

1 | 3 Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Président Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Nicolas NOQUET

1 | 5 Actionnariat

Au 30 juin 2026, la répartition de l'actionnariat était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote
Concert ABEO/Jalenia	5.639.227	91,98%	6.508.793	91,46%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%
Flottant	491.839	8,02%	608.103	8,54 %
TOTAL	6.136.066	100%	7.116.896	100%



2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1. Activité et faits marquants de la période

2.2. Évènements postérieurs au 30 juin 2026

2.3. Principaux facteurs de risque



2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (États-Unis), Vogo UK (Royaume-Uni) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

2 | 1 Activité et faits marquants de la période

2.1.1 Éléments juridiques

Le premier semestre 2026 a été marqué par les événements suivants :

Le 7 janvier 2026, le Président Directeur Général de VOGO, agissant sur délégation de pouvoirs du Conseil d'administration, a décidé de mettre un terme à tout programme de rachat d'actions avec le prestataire de services d'investissement CIC et au contrat de liquidité confié par la Société au CIC en date du 28 décembre 2018, dont l'arrêt a pris effet le 8 janvier 2026 avant bourse. Le 8 janvier 2026, l'ensemble des titres figurant sur le contrat de liquidité ont été transférés en actions auto-détenues par la Société et les espèces figurant sur le contrat de liquidité ont été transférées vers les disponibilités de la Société.

Le 3 février 2026, le Conseil d'administration de VOGO a pris acte des démissions de Madame Véronique PUYAU, Monsieur Daniel DEDISSE, Monsieur Pierre KEIFLIN, Monsieur Anthony PARKER et Madame Claudia ZIMMER de leurs mandats d'administrateurs. Le Conseil d'administration de VOGO a alors coopté en qualité d'administrateurs, en remplacement de Madame Claudia ZIMMER, Monsieur Daniel DEDISSE et Monsieur Pierre KEIFLIN, démissionnaires, Madame Victoria ESTEVES, Madame Claire LENART-TURPIN, et Monsieur Jean FERRIER pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'année 2027 statuant sur les comptes de l'exercice 2026. Le Conseil d'administration de VOGO a également pris acte du fait que Madame Claire LENART-TURPIN remplit les critères d'indépendance et peut ainsi être considérée comme administratrice indépendante au sens de la recommandation 3 du code Middlednext.

Le 18 juin 2026, l'Assemblée Générale de la Société a procédé à la ratification des cooptations du Conseil d'administration susvisées. Elle a également constaté que le mandat d'administrateur de la société ABEO SA représentée par Monsieur Olivier ESTEVES arrivait à expiration à l'issue de l'Assemblée et a décidé de procéder au renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029. De même, l'Assemblée générale de la Société, après avoir constaté que le mandat du Commissaire aux comptes titulaires, le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Madame Marie-Thérèse MERCIER, arrivait à expiration à l'issue de l'Assemblée, a décidé de procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2032 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2032.

Enfin, l'Assemblée Générale a décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de les fixer respectivement au 1^{er} avril et 31 mars de chaque année et a pris acte que l'exercice en cours, ouvert le 1^{er} janvier 2026, présentera une durée exceptionnelle de 15 mois et se terminera donc le 31 mars 2027. Les statuts ont été mis à jour par la suppression intégrale de l'article 26 et son remplacement par ce qui suit :

« ARTICLE 26 – EXERCICE SOCIAL Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. »

2.1.2 Projets de recherche

La Société concentre ses efforts de recherche et développement autour de trois axes technologiques majeurs :

1. L'évolution des gammes VOKKERO, dédiées aux communications sans fil ;
2. L'innovation dans les solutions Vidéo ;
3. Les projets DIAGINSPO (DISNUM) / METASPO pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo.

VOKKERO

En 2026, les développements relatifs à la gamme VOKKERO continuent de s'articuler autour de deux volets principaux :

1. Évolutions des gammes existantes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) :

Dans le domaine sportif, les travaux menés en 2025 ont principalement visé à renforcer la résistance des systèmes aux environnements perturbés. Bien que la gamme ELITE PLUS, développée en 2024, ait permis une amélioration significative des performances, certains contextes particulièrement contraints ; notamment aux États-Unis dans la bande 902-928 MHz, ont révélé des marges de fonctionnement limitées, avec encore quelques dégradations de la qualité audio.

Afin de répondre à ces enjeux, un outil de captation des perturbations a été développé. Il prend la forme d'un boîtier dérivé d'ELITE PLUS capable d'enregistrer l'ensemble des trames et interférences. Cet outil a permis de conduire de nombreuses campagnes de tests, en particulier aux États-Unis. Les analyses issues de ces essais ont conduit à la conception d'une évolution majeure du protocole de communication, visant à accroître significativement la robustesse face aux perturbations.

Cette nouvelle fonctionnalité, baptisée RESIWAVE, a entamé sa phase de développement fin 2025 et a été intégrée aux produits ELITE PLUS en Europe et aux États-Unis au cours de l'année 2026. Les performances de cette nouvelle fonctionnalité, « RESIWAVE », sont très positives et ont permis à VOGO de conquérir de nouveaux marchés significatifs, notamment dans le secteur du sport universitaire aux États-Unis. Dans le secteur industriel, la gamme GUARDIAN s'est enrichie d'une nouvelle déclinaison : COMPAK. Cette solution se distingue par sa grande simplicité d'utilisation, ne nécessitant aucune configuration préalable, tout en offrant une liberté de mouvement totale grâce à l'utilisation de casques sans fil. L'année 2026 a également été consacrée à l'amélioration des performances de la connectivité Bluetooth, permettant désormais l'utilisation de casques sans fil et rendant ainsi le système encore plus attractif. L'intégration de ces nouveaux casques a également conduit à renforcer nos algorithmes de traitement du signal afin de les rendre encore plus robustes dans les environnements particulièrement bruyants rencontrés dans les différents secteurs industriels adressés.

2. Développements à moyen et long terme

Le projet VOK27 (CELESTE) s'est poursuivi en 2026 avec pour objectif principal la réduction des risques technologiques. L'équipe technique a été renforcée afin d'intégrer l'ensemble des expertises nécessaires (FPGA, radio numérique, architecture logicielle, etc.). Un brevet portant sur la technologie radio SDR (Software Defined Radio) est en cours de dépôt.

À fin 2025, la chaîne d'émission était opérationnelle. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2026, au cours de laquelle plusieurs verrous technologiques ont été rencontrés, tant au niveau des performances radio, notamment en réception, que des performances audio et de l'architecture du système.

La puissance de calcul nécessaire à l'exécution de nos algorithmes a notamment dû être revue à la hausse, nécessitant des évolutions matérielles significatives. Ces développements importants ont quelque peu décalé le calendrier initial. L'objectif reste néanmoins de rendre cette nouvelle gamme disponible à l'horizon de fin 2027.

Les priorités de ce projet portent sur l'amélioration de la qualité audio (niveau broadcast) et sur une meilleure résistance aux perturbations. Contrairement aux approches précédentes, consistant à sélectionner des canaux

libres, CELESTE vise à permettre des communications fiables même en présence d'interférences dans le canal anticipant ainsi la saturation croissante du spectre radio.

Cette nouvelle gamme sera conçue comme évolutive et intégrera, pour la première fois, des algorithmes d'intelligence artificielle permettant à terme de proposer des fonctionnalités d'assistance virtuelle à l'arbitrage.

INNOVATIONS VIDEO

La conception d'un système d'acquisition vidéo offrant une visualisation panoramique des terrains de sport a été finalisée. En parallèle, le développement d'algorithmes d'intelligence artificielle pour automatiser la réalisation vidéo s'est poursuivie 2026 avec un aboutissement prévu courant 2027. Ces travaux ont conduit à la création du projet VOGO AI, destiné à intégrer ces briques d'intelligence artificielle au sein de l'offre VOGOSPORT, solution de replay vidéo à destination des professionnels du sport (arbitres, médecins, entraîneurs). Depuis début 2026, les premiers clients bénéficient des premières fonctionnalités d'IA. VOGO AI est désormais la passerelle technologique pour les applications liées à l'arbitrage, à la détection des commotions cérébrales et à l'analyse de la performance sportive.

DIAGINSPORT (DISNUM)

Ce projet vise à fournir aux professionnels de santé des outils logiciels basés sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer la détection des commotions cérébrales, notamment via l'identification des chocs à la tête à partir de flux vidéo.

Les travaux se sont principalement concentrés sur le rugby, sport particulièrement concerné par cette problématique. À fin 2025, les algorithmes développés permettaient de détecter automatiquement les phases de jeu impliquant des contacts à la tête et de les annoter dans la solution VOGOSPORT via VOGO AI.

Toutefois, une approche exclusivement basée sur l'intelligence artificielle a montré certaines limites, notamment en matière de détection et de séquençage de l'ensemble des chocs. En conséquence, un nouvel axe de recherche a été ouvert, reposant sur l'analyse cinématique 2D/3D des impacts. Ces travaux se sont poursuivis en 2026 et ont abouti à des résultats prometteurs.

Le projet DISNUM, financé par la Région Occitanie et la Métropole de Montpellier, s'est achevé avec succès fin juin 2026

METASPORT

Lancé officiellement en 2024 grâce à un financement BPI (I-Démo), le projet METASPORT présente de fortes synergies avec DIAGINSPORT, notamment sur les aspects d'acquisition et d'analyse vidéo. Piloté par le FCG (Football Club de Grenoble Rugby – Pro D2), ce projet vise à développer des algorithmes d'intelligence artificielle et de mathématiques appliquées au service de l'amélioration de la performance sportive. En 2025, plusieurs axes de développement ont été engagés :

- Action spotting : développement d'algorithmes capables de détecter automatiquement des actions de jeu. À ce stade, plus d'une quinzaine d'actions sont identifiables dans le rugby (plaquages, touches, essais, rucks, etc.), avec une extension en cours à d'autres sports comme le football ou le handball.
- Jumeau numérique : modélisation en temps réel de la position des joueurs sur le terrain, offrant une visualisation globale similaire à celle des jeux vidéo, et permettant aux entraîneurs d'analyser le jeu sous un angle inédit.
- Identification des joueurs : à fin 2025, les systèmes permettaient de distinguer les équipes et les arbitres. En 2026, les travaux se poursuivent afin de reconnaître les numéros, puis les joueurs individuellement, dans le but d'associer chaque action détectée à un joueur spécifique et de générer des statistiques précises pour évaluer la performance.

2.1.3 Management et organisation

Le management et l'organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

2.1.4 Développement commercial

Sur le premier semestre 2026, le chiffre d'affaires de VOGO ressort à 6,1 M€, en progression de +14% avec un second trimestre en accélération (+16%), faisant suite à un premier trimestre en croissance de +13%.

Cette évolution traduit des succès d'ampleur dans le sport, soutenue par le modèle TaaS dont la part dans l'activité continue de progresser à 29% du chiffre d'affaires total (vs 24% sur S1 2025) et s'élève désormais à 35% de l'activité sport (vs 28% sur S1 2025).

Cette confirmation de la montée en puissance du modèle TaaS renforce la visibilité sur les revenus futurs du Groupe.

En M€	S1 2026	S1 2025	Var. %
CA Total	6,1	5,3	+14%
EMEA	5,1	4,1	+24%
Americas	0,7	1,0	-30%
Asia Pacific	0,3	0,2	+14%

L'activité Sport (4,9 M€) enregistre une progression de +10% par rapport au premier semestre 2025. Le semestre a été marqué par la signature d'un contrat majeur avec la LNR (Ligue Nationale de Rugby) sur une durée de 6 ans regroupant l'ensemble des solutions de VOGO dans l'assistance à la décision (arbitrage et protocole commotions cérébrales). Cette signature illustre le positionnement de VOGO, capable d'offrir des solutions clés en main combinant vidéo et audio à destination d'acteurs et de ligues de premier plan international.

Sur l'activité Industrie (1,2 M€), où les ventes sont toujours basées sur un modèle de ventes traditionnel, l'activité est en hausse de 36% à 1,2 M€, confirmant la bonne dynamique commerciale et l'appétence croissante du marché vis-à-vis des solutions VOKKERO.

En M€	S1 2026	S1 2025	Var. %
CA Total	6,1	5,3	+14%
EMEA	5,1	4,1	+24%
Americas	0,7	1,0	-30%
Asia Pacific	0,3	0,2	+14%

La zone EMEA s'établit à 5,1 M€ (vs 4,1 M€ au S1 2025, soit une croissance de +24%) et concentre l'essentiel de la croissance du semestre. Elle représente 84% du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 77% au premier semestre 2025.

Le chiffre d'affaires de la zone EMEA s'établit à 5,1 M€ contre 4,1 M€ au premier semestre 2025, soit une progression de +24%.

Aux Etats-Unis, l'activité commerciale a permis de sécuriser d'importantes commandes pour le second semestre qui contribueront à soutenir l'activité du second semestre. VOGO anticipe déjà une croissance sur la zone Americas sur l'ensemble de l'exercice.

VOGO aborde les prochains mois avec confiance. Les encours TaaS à fin juin 2026 s'établissent à 11,3 M€, et vont contribuer à la croissance attendue sur l'ensemble de l'exercice avec, au-delà du football, d'importantes perspectives de développement sur de nouvelles disciplines sportives.

Au cours du premier semestre et pour accompagner la dynamique actuelle de VOGO, la Société a renforcé son organisation commerciale et intensifié ses efforts en innovation, notamment dans l'IA, afin de répondre aux demandes croissantes de ses clients.

2.1.5 Propriété intellectuelle

À ce jour, VOGO dispose d'un portefeuille de huit brevets, dont quatre protègent ses solutions vidéo et quatre ses solutions audio Vokkero.

Les brevets relatifs aux solutions vidéo portent notamment sur les techniques permettant de corriger les erreurs liées aux différents modes de transmission, qu'ils soient filaires, tels qu'Ethernet, ou sans fil, tels que le Wi-Fi. Ces technologies reposent sur des mécanismes de correction adaptés à la transmission de flux audio et vidéo.

Les brevets Vokkero couvrent quant à eux plusieurs domaines liés aux performances audio, notamment le débruitage des signaux de parole en environnement fortement bruyé et la détection de signatures sonores particulières. Ils portent également sur l'amélioration de la résistance de nos équipements aux environnements électromagnétiques particulièrement contraints.

Dans le cadre du projet CELESTE (tel que décrit au § 2.1.2, un brevet est également en cours de dépôt.

2.1.6 Éléments financiers

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2026 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2026.

2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Lors de sa réunion du 3 février 2026, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de cession avec la société ABEO, portant sur 34.000 actions VOGO, et entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce. Ces 34.000 actions VOGO, auto-détenues initialement au titre du contrat de liquidité, ont été cédées le 13 février 2026 à la société ABEO à un prix de 79.914,58 euros correspondant au cours de clôture le jour de la cession desdites actions.

Aucune autre convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclu durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2026

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2026 font apparaître des capitaux propres de 8.509 K€.

2.2.1 Éléments juridiques

Néant.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après dans le tableau synthétique. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible ;
- moyen ;
- élevé.

La Société a synthétisé les risques et leurs degrés de criticités dans le tableau suivant :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques relatifs à l'activité et au marché sur lequel intervient la Société			
Risques liés à l'apparition de solutions alternatives	Moyen	Moyen	Moyen
<i>Risques d'apparition de nouvelles technologies avec un avantage comparatif plus élevé sur un marché concurrentiel</i>			
Risques liés à l'environnement concurrentiel	Moyen	Moyen	Moyen
<i>Développement de technologies sur les marchés du Groupe où il s'exerce une forte concurrence</i>			
Risques juridiques			
Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits défectueux	Moyen	Moyen	Moyen
<i>Risques de volumes importants de rappel de produits</i>			
Risques liés aux tiers - Approvisionnements			
Risques liés aux approvisionnements ⁽¹⁾	Faible	Faible	Moyen

<i>Difficultés en approvisionnements en matières premières et en composants électroniques et coûts afférents</i>			
Risques liés au conflit armé en Ukraine ⁽²⁾			
<i>Difficultés en approvisionnements en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Faible	Moyen
Risques liés au conflit armé en Iran (2)			
<i>Difficultés en approvisionnements en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Faible	Moyen
Risque liés à l'organisation de la Société			
Risques liés à la gestion de la croissance			
<i>Risques afférents à la croissance : recrutement, innovation, financement, synergie nécessaire, etc.</i>	Élevé	Élevé	Élevé
Risques liés à la capacité à conserver et attirer des personnes clés			
<i>Risques liés au recrutement, à la marque employeur et à la fidélisation des collaborateurs</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la sécurité informatique et des logiciels			
<i>Risques liés aux cyber-attaques, rançonnages, intrusions, etc.</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques financiers			
Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement			
<i>Risques liés au besoin de fonds de roulement pour développer l'activité de la Société</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de liquidité			
<i>Risques liés aux coûts intrinsèques de la Société et au besoin de trésorerie nécessaire à la croissance de VOGO</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux nouvelles règles douanières aux Etats-Unis	Moyen	Moyen	Moyen

(1) La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le Groupe a complété son stock stratégique de composants.

(2) Concernant les conflits en Ukraine et en Iran, les impacts sont limités pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.



3

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026

3.1. Bilan

3.2. Compte de résultat

3.3. Tableau de flux de trésorerie

3.4. Tableau de variation des capitaux propres

3.5. Annexes des comptes semestriels



3 | COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026

3 | 1 Bilan

en euros	Notes	Juin 2026	Décembre 2025
Actif immobilisé		12 409 110	12 295 234
Immobilisations incorporelles	6	10 711 272	10 468 560
Dont écarts d'acquisition positifs	6	2 963 347	2 955 468
Immobilisations corporelles	7	1 580 569	1 728 074
Immobilisations financières	8	117 269	98 600
Titres mis en équivalence		-	-
Actif circulant		8 272 691	9 418 819
Stocks et en-cours	9	4 369 270	3 804 936
Clients et comptes rattachés	10	1 839 637	1 408 930
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 702 165	1 406 344
Valeurs mobilières de placement	11	40 000	813 000
Disponibilités	11	321 619	1 985 609
Total actif		20 681 802	21 714 054

en euros	Notes	Juin 2026	Décembre 2025
Capitaux propres (part du groupe)		8 509 169	9 605 393
Capital		767 008	767 008
Primes		11 738 550	11 738 550
Réserves et résultat consolidé		-4 486 589	-3 350 440
Autres		490 200	450 275
Intérêts minoritaires		-	-
Provisions	13	675 837	776 630
Autres fonds propres		-	-
Fonds non remboursables		-	-
Avances conditionnées		-	-
Droits du concédant		-	-
Dettes		11 496 796	11 332 029
Emprunts et dettes financières	14	6 926 586	8 209 843
Fournisseurs et comptes rattachés	15	1 595 944	1 025 267
Autres dettes et comptes de régularisation	15	2 974 266	2 096 919
Dont écarts d'acquisition négatifs		-	-
Total passif		20 681 802	21 714 054

3 | 2 Compte de résultat

en euros	Notes	Juin 2026	Juin 2025
Chiffre d'affaires	16	6 100 882	5 327 985
Autres produits d'exploitation	17	1 121 934	334 923
Achats consommés	18	-2 065 883	-727 649
Charges de personnel	19	-3 459 123	-3 101 589
Autres charges d'exploitation	20	-1 831 603	-1 605 829
Impôts et taxes	21	-51 503	-46 371
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22	-963 413	-1 678 441
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-1 148 708	-1 496 971
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées		-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		-1 148 708	-1 496 971
Charges et produits financiers	23	-30 530	-623 472
Charges et produits exceptionnels	24	-	-351
Impôts sur les résultats	12	150 000	150 000
Résultat net des entités intégrées		-1 029 239	-1 970 794
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		-1 029 238	-1 970 794
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		-1 029 238	-1 970 794
Résultat par action		-0,168	-0,322
Résultat dilué par action		-0,168	-0,322

3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

<i>en euros</i>	Juin 2026	Décembre 2025
Résultat net total des sociétés consolidées	-1 029 238	-2 555 803
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	640 066	2 067 165
- Variation des impôts différés	-	-
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	-	6 143
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-389 172	-482 495
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	60 879	1 760 097
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-328 293	1 277 602
Acquisition d'immobilisations	-1 026 044	-2 452 857
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	51 614	210 115
Incidence des variations de périmètre	-	-
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-974 430	-2 242 742
Augmentation de capital	-	18
Subventions d'investissements reçues	51 590	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	93 091	70 169
Emissions d'emprunts bancaires	1 234 393	2 527 000
Remboursements d'emprunts	-2 504 928	-2 431 178
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 125 854	166 009
Incidences des variations de cours des devises	4 589	-35 640
Variation de trésorerie	-2 423 990	-834 772
(A) Trésorerie d'ouverture	2 785 609	3 620 382
(B) Trésorerie de clôture	361 619	2 785 609
Variation de trésorerie	-2 423 990	-834 772

<i>en euros</i>	Juin 2026	Décembre 2025
Valeurs mobilières de placement	40 000	813 000
Disponibilités	321 619	1 985 609
I.C.N.E. sur trésorerie passive	-	-13 000
Total trésorerie nette	361 619	2 785 609

<i>en euros</i>	Juin 2026	Décembre 2025
Variation des stocks	-548 021	1 487 884
Variation des créances clients et autres créances	-697 690	119 696
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	1 306 590	152 517
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	60 879	1 760 097

3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

en euros	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12	765 876	14 908 181	-2 380 929	-1 801 437	806 106	12 297 797
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 801 436	1 801 436		-
Augmentation de capital	1 132	18				1 150
Variation de l'auto-contrôle					70 169	70 169
Variation des subventions d'investissements					-426 000	-426 000
Variation des taux de change			219 213			219 213
Part du groupe dans le résultat				-2 555 803		-2 555 803
Autres mouvements		-3 169 649	3 168 517			-1 132
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	767 008	11 738 550	-794 637	-2 555 803	450 275	9 605 393
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-2 555 803	2 555 803		-
Augmentation de capital						-
Changement de méthode (actions propres)			-38 020		201 335	163 315
Variation des subventions d'investissements					-161 410	-161 410
Variation des taux de change			-68 891			-68 891
Part du groupe dans le résultat				-1 029 238		-1 029 238
Autres mouvements						-
Situation à la clôture de l'exercice 2026.06	767 008	11 738 550	-3 457 351	-1 029 238	490 200	8 509 169

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 30 juin 2026 s'élève à 767.008,25 euros divisé en 6.136.066 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euro chacune.

La Société avait mis en place plusieurs plans d'attribution de BSPCE en 2021, incessibles conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code général des impôts. VOGO a obtenu de la part de chacun des bénéficiaires de BSPCE la renonciation irrévocable à leur exercice. Ainsi, il n'existe plus aucun BSPCE susceptible d'exercice au 30 juin 2026.

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée 895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Ses comptes consolidés sont établis en euro qui constitue la devise de référence de la société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période

La société VOGO a remporté l'appel d'offres de la LNR (Ligue Nationale de Rugby) et signe un partenariat stratégique de six saisons.

Ce nouveau contrat significatif marque une étape majeure dans la relation entre VOGO et la LNR. Il confirme la position du Groupe comme partenaire technologique de référence du rugby professionnel français et illustre la pertinence de son modèle unique associant solutions vidéo, communication audio et innovation au service des officiels et des acteurs de la compétition.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1^{er} janvier 2021, modifié par les Règlements ANC n°2024-05 et ANC n°2024-07, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit dans le paragraphe « changement de méthode » ;
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, la méthode de référence prévue par le Règlement ANC n°2013-02 modifiée par l'ANC en novembre 2021 relatif au Plan Comptable Général concernant le provisionnement des engagements de retraite.

Changement de méthode comptable :

Les comptes consolidés sont établis conformément au Règlement ANC n°2024-07 du 6 décembre 2024, homologué par arrêté du 26 décembre 2025 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce Règlement introduit notamment une nouvelle catégorie au passif du bilan, présentée entre les capitaux propres et les dettes, intitulée « Autres fonds propres ». Il supprime également l'article 252-3 du Règlement ANC n°2020-01 relatif au traitement des titres auto-détenus, de sorte que les actions propres ne sont désormais plus annulées. L'impact sur les capitaux propres consolidés s'élève à +163 K€.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif, par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint et par la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

4.2. Date d'arrêt des comptes

La date d'arrêt des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année.

4.3. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC n°2020-01 :

- L'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- Les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif dans la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ». Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Brevets	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 an

Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2025, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Le test n'a pas été actualisé au 30 juin 2026.

Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

4.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 2 ans
Constructions - extensions d'usine	Linéaire	7 à 30 ans
Installations agencements divers	Linéaire	7 à 10 ans
Total actif immobilisé	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2024-07, elles comprennent désormais les actions propres détenues par le Groupe, qui étaient auparavant annulées.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

4.8. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.9. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode « Premier entré – premier sorti » (FIFO).

4.10. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.11. Subventions d'investissement

Conformément au Règlement ANC n°2020-01, les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financées.

4.12. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement ANC n°2020-01 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.13. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 367 K€ au 30 juin 2026.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (4.02%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2024)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

4.14. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe résultent :

- De prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox) ;
- De la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs ;
- De commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution ;
- De vente de produits (tablettes, kits audio etc.).

a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global.

Ainsi :

- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
- La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
- La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisé par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.

c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.

d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.

e) Les revenus connexes composés essentiellement de refacturation à des organismes financiers de matériel (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

4.15. Résultat exceptionnel

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement ANC n°2022-06, les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

4.16. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.17. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2026 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2026 de VOGO France s'élèvent à 20 998 K€.

4.18. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

4.19. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,877655	0,857190	0,851064	0,884969
Dollar Canadien	0,616523	0,622138	0,621581	0,633422
Livre Sterling	1,160389	1,153131	1,460000	1,167144

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 Montpellier			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale



NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations



Note 6. Immobilisations incorporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	7 030 097					7 030 097
Ecart d'acquisition	2 955 468				7 879	2 963 347
Fonds commercial	3 642 705					3 642 705
Immobilisations incorporelles en cours	2 559 492	881 470				3 440 962
Total immobilisations incorporelles	16 187 762	881 470	-	-	7 879	17 077 111
Amt/dép. conc., brevets & dts similaires	-5 719 202			-646 637		-6 365 839
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-5 719 202			-646 637		-6 365 839
Total valeur nette	10 468 560	881 470	-	-646 637	7 879	10 711 272

Le fonds de commerce, d'un montant de 3 643 K€, correspond à l'acquisition de Vokkero France intervenue en novembre 2019.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles en cours sont liées à la production immobilisée réalisée au titre de l'exercice.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

en euros	Durée d'amortissement	Ouverture	Variation des cours de change	Clôture
Adeunis NA, INC	illimitée	1 241 000		1 241 000
VOGO UK	illimitée	1 088 266	7 879	1 096 145
VOGOSCOPE	illimitée	626 202		626 202
Total valeur brute écarts d'acquisition positifs		2 955 468	7 879	2 963 347
Adeunis NA, INC	illimitée			-
VOGO UK	illimitée			-
VOGOSCOPE	illimitée			-
Total amt/dép. écarts d'acquisition positifs		-	-	-
Total valeur nette écarts d'acquisition positifs		2 955 468	7 879	2 963 347

Note 7. Immobilisations corporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	1 421 932	26 030			6 130	1 454 092
Matériel de bureau	1 038 817	89 690			1 271	1 129 778
Matériel de transport	1 960					1 960
Matériel informatique	221 685	2 310			1 026	225 021
Autres immobilisations corporelles	2 679 806	31 533	-53 955		22 361	2 679 745
Total immobilisations corporelles	5 364 200	149 563	-53 955	-	30 788	5 490 596
Amt/dép. matériel de bureau	-656 992			-103 154	-772	-760 918
Amt/dép. matériel transport	-1 960			-		-1 960
Amt/dép. matériel informatique	-124 288			-735	-977	-126 000
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-990 172			-56 362	-3 621	-1 050 155
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 862 715		48 890	-147 503	-9 667	-1 970 995
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-3 636 127	-	48 890	-307 754	-15 037	-3 910 028
Total valeur nette	1 728 074	149 563	-5 065	-307 754	15 751	1 580 569

Dont actifs financés par crédit-bail :

en euros	Valeurs brutes 30/06/2026	Amortissements cumulés 30/06/2026	Valeurs nettes 30/06/2026
Autres immobilisations corporelles	1 797 590	-	1 430 603
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 797 590	-1 430 603	366 987

Note 8. Immobilisations financières

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Changement de méthode comptable	Clôture
Titres de participation	-					-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	98 600	75	-498	-19		98 158
Actions propres	-		-136 128		163 315	27 187
Total immobilisations financières	98 600	75	-136 626	-19	163 315	125 345
Dépréciations des titres	-					-
Dépréciations des actions propres	-				-8 077	-8 077
Total dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-8 077	-8 077
Total valeur nette	98 600	75	-136 626	-19	155 238	117 269

Conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2024-07, les immobilisations financières comprennent désormais les actions propres détenues par le Groupe, qui étaient auparavant annulées.

Note 9. Stocks

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	3 021 970	639 777		16 314	3 678 061
Stocks de produits finis et intermédiaires	1 363 369	-91 756			1 271 613
Stocks de marchandises	42 959				42 959
Total Stocks et en-cours	4 428 298	548 021	-	16 314	4 992 633
Dépréciation des stocks de produits finis et intermédiaires	-623 362				-623 362
Total valeur nette	3 804 936	548 021	-	16 314	4 369 270

Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation

- Décomposition des créances et comptes de régularisation

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Clients et comptes rattachés	1 409 418	484 705		11 944	1 906 067
Factures à établir	93 255	-65 942			27 313
Dépréciation clients et comptes rattachés	-93 743				-93 743
Total Clients et comptes rattachés	1 408 930	418 763	-	11 944	1 839 637

en euros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	89 465	129 152			218 617
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	2 454	-2 454			-
Créances sur personnel & organismes sociaux	37 948	-179			37 769
Créances fiscales hors IS	265 499	124 232		-3	389 728
Etat, impôt sur les bénéfices	339 525	150 000			489 525
Autres créances	95 399	1		1 017	96 417
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	337 109	-110 639			226 470
Charges constatées d'avance	238 944	3 483		1 211	243 638
Total autres créances et comptes de régularisation	1 406 344	293 596	-	2 225	1 702 165

- Echéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. Disponibilités

en euros	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Clôture
VMP - équivalents de trésorerie	813 000	-773 000		40 000
Intérêts courus non échus s/ VMP	-			-
Total valeurs mobilières de placement	813 000	-773 000	-	40 000
Disponibilités	1 985 609	-1 668 579	4 589	321 619
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	-			-
Total disponibilités	1 985 609	-1 668 579	4 589	321 619
Total VMP et disponibilités	2 798 609	-2 441 579	4 589	361 619

Note 12. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Charge d'impôt de l'exercice

en euros	Juin 2026	Juin 2025
Impôts différés	-	-
Impôt exigible	150 000	150 000
Total impôts sur les bénéfices	150 000	150 000

- Rationalisation de l'impôt

en euros	Juin 2026	Juin 2025
Résultat avant impôts et résultat des MEE	-1 179 238	-2 120 794
Taux d'impôt normal - consolidante	25%	25%
Charge / Produit d'impôt théorique	294 810	530 199
Différences permanentes	-1 928	-60 995
Crédit d'impôt recherche et mécénat	150 000	150 000
Déficits non activés	-274 770	-462 352
Effet taux pays	-18 112	-6 852
Charge d'impôt réelle théorique	150 000	150 000
Charge d'impôt réelle comptabilisée	150 000	150 000

Note 13. Provisions

en euros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations des cours de changes	Clôture
Provisions pour garanties - non courant	65 385				65 385
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	336 664		-110 347		226 317
Autres provisions pour risques - non courant	17 022			532	17 554
Total provisions pour risques	419 071	-	-110 347	532	309 256
Provisions pour pensions et retraites - non courant	357 560	9 022			366 582
Total provisions pour charges	357 560	9 022	-	-	366 582
Total provisions pour risques et charges	776 630	9 022	-110 347	532	675 837

Note 14. Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

en euros	Juin 2026	Décembre 2025
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 541 424	7 696 767
I.C.N.E. sur emprunts	5 896	11 179
Dettes financières crédit-bail	379 266	488 897
I.C.N.E. sur trésorerie passive	-	13 000
Total emprunts et dettes financières	6 926 586	8 209 843

- Echéancier des dettes financières

en euros	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 496 148	3 565 400	1 479 876	6 541 424
I.C.N.E. sur emprunts	5 896			5 896
Dettes financières crédit-bail	227 348	151 918		379 266
Total emprunts et dettes financières	1 729 392	3 717 318	1 479 876	6 926 586

Note 15. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

en euros	Ouverture	Mouvements	Variations de périmètre	Variations des cours de change	Clôture
Dettes fournisseurs	827 967	655 083		1 872	1 484 922
Factures non parvenues	197 300	-86 401		124	111 023
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 025 267	568 682	-	1 996	1 595 944
Clients - avances et acomptes reçus	72 485	-11 547			60 938
Dettes sociales	958 259	107 124		1 733	1 067 116
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	191 060	51 954		294	243 308
Impôts différés passif	-	-			-
Etat - impôts sur les bénéfices	64 514	31 560		1 009	97 083
Comptes courants groupe passifs	264	952 778		1 023	954 065
Autres dettes	14 777	1 366		75	16 220
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	11 099	57			11 156
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	784 460	-262 636		2 556	524 380
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 096 919	870 656	-	6 690	2 974 266
Total autres dettes	3 122 186	1 439 338	-	8 686	4 570 210

Le montant présenté sur la ligne « Comptes courants groupe passifs » correspond au compte courant envers la société ABEO, actionnaire de la société VOGO.

Les autres dettes correspondent au lissage du chiffre d'affaires sur les contrats TaaS, que le groupe conclut en une seule opération et pour lequel la reconnaissance du revenu s'étale sur une durée supérieure à 1 an.

Actions Propres

Le 7 janvier 2026, les sociétés VOGO et CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) ont mis fin au contrat de liquidité mis en place depuis le 28 décembre 2018.

À la date du 7 janvier 2026, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 34 000 titres VOGO ;
- 44 838,99 € en espèces.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre le 28 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre VOGO ;
- 250 000,00 € en espèces.

Le 8 janvier 2026, l'ensemble des titres figurant sur le contrat de liquidité ont été transférés en actions auto-détenues par la Société et les espèces figurant sur le contrat de liquidité ont été transférées vers les disponibilités de la Société. Les 34 000 actions VOGO, auto-détenues initialement au titre du contrat de liquidité, ont été cédées le 13 février 2026 à la société ABEO à un prix de 79.914,58 euros correspondant au cours de clôture le jour de la cession desdites actions.

A la date du présent rapport, la Société ne détient plus aucune action propre.

Plan d'actions gratuites

Date d'assemblée Générale	7 juin 2024 (Plan 2024-0)	7 juin 2024 (Plan 2024-1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	24 septembre 2024	9 décembre 2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	12.000	6.000
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0
Date d'acquisition définitive des actions	24 septembre 2025	9 décembre 2025
Date de fin de période de conservation	24 septembre 2026	9 décembre 2026
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	12.000	5.000
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	0	1.000
Actions attribuées en cours d'acquisition à la date du présent rapport	0	0



NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes



Note 16. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

en euros	Juin 2026			Juin 2025		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	3 795 218	1 321 518	5 116 736	3 167 697	913 931	4 081 628
Amérique du Nord	700 579	-	700 579	788 823	-	788 823
Amérique du Sud	-	-	-	208 959	-	208 959
Asie Pacifique	283 567	-	283 567	248 575	-	248 575
Total	4 779 364	1 321 518	6 100 882	4 414 054	913 931	5 327 985

Note 17. Autres produits d'exploitation

Les autres produits se détaillent comme suit :

en euros	Juin 2026	Juin 2025
Production immobilisée	886 939	833 617
Production stockée	-91 756	-833 186
Subventions d'exploitation	18 322	258 611
Subvention d'investissement	213 000	-
Gain de change sur dettes et créances commerciales	472	562
Autres produits	94 957	75 319
Total autres produits d'exploitation	1 121 934	334 923

Note 18. Achats consommés

en euros	Juin 2026	Juin 2025
Achat de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-2 545 772	-602 955
Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	639 777	-27 640
Achat d'études	-68 017	-42 232
Achats non stockés de matières et fournitures	-55 992	-46 582
Achats de marchandises	-35 880	-8 241
Total achats et variation de stocks	-2 065 883	-727 649

Note 19. Personnel• **Effectif**

	Juin 2026	Juin 2025
Cadres et professions supérieures	61	56
Techniciens et agents de maîtrise	-	-
Employés / Ouvriers	12	11
Total effectif moyen employé	73	67

• **Charges de personnel**

<i>en euros</i>	Juin 2026	Juin 2025
Rémunération du personnel	-2 465 036	-2 196 423
Charges sociales	-994 087	-905 167
Participation des salariés	-	-
Total charges de personnel	-3 459 123	-3 101 589

Note 20. Autres charges d'exploitation

<i>en euros</i>	Juin 2026	Juin 2025
Sous-traitance générale	-89 957	-55 144
Redevances de location-financement	-46 638	-15 080
Locations et charges locatives	-373 865	-299 528
Entretiens et réparations	-74 627	-59 525
Primes d'assurance	-57 327	-51 506
Personnel mis à disposition	-	-70 000
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-494 044	-473 366
Publicités	-152 681	-95 342
Transports	-131 005	-91 757
Déplacements, missions	-211 329	-210 375
Frais postaux	-28 160	-25 566
Services bancaires	-36 548	-32 402
Pertes de change sur dettes et créances commerciales	-15 594	-10 894
Autres charges	-119 826	-115 345
Autres charges d'exploitation	-1 831 603	-1 605 829

Note 21. Impôts et taxes

<i>en euros</i>	Juin 2026	Juin 2025
Impôts et taxes sur rémunérations	-29 951	-33 807
Autres impôts et taxes	-21 552	-12 564
Total impôts et taxes	-51 503	-46 371

Note 22. Amortissements

<i>en euros</i>	Juin 2026	Juin 2025
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	-646 820	-1 053 619
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	-307 571	-455 519
Dotations aux dépréciations des stocks en cours et des produits finis	-	-162 076
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	-9 022	-7 227
Total des dotations et reprises d'amortissements et de provisions d'exploitation	-963 413	-1 678 441

Note 23. Résultat financier

<i>en euros</i>	Juin 2026	Juin 2025
Charges d'intérêts sur emprunt	-139 729	-184 761
Pertes de change sur autres dettes et créances	-3 414	-
Autres charges financières	-18 177	-112 150
Dotations aux provisions financières	-	-357 203
Total charges financières	-161 320	-654 114
Autres produits financiers	5 896	13 712
Revenus des équivalents de trésorerie	12 194	2 391
Gains de change sur autres dettes et créances	2 353	14 538
Reprises sur provisions financières	110 347	-
Total produits financiers	130 790	30 641
Total résultat financier	-30 530	-623 472

Note 24. Résultat exceptionnel

<i>en euros</i>	Juin 2026	Juin 2025
Autres charges exceptionnelles	-	-351
Total charges exceptionnelles	-	-351
Autres produits exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	-	-
Total résultat exceptionnel	-	-351

Note 25. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours du premier semestre 2026 s'élève à 386 K€.

Note 26. Autres informations**a) Engagements hors bilan**

Néant.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Néant.

Note 27. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.



4

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL



4 | DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 6 à 12) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 01 octobre 2026

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général